



MAIRIE DE  
SAINT-AUGUSTIN  
SUR-MER  
CHARENTE-MARITIME

COMMANDE PUBLIQUE – Marché public à procédure adaptée

**DECISION n°2023-115DEC du 11-08-2023**  
**Marchés de fournitures à procédure adaptée**  
**Réfectoire école communale – Achat de tables et chaises - Attributions**

Le Maire de Saint-Augustin,  
Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 30 juillet 2020 délégrant certains de ses pouvoirs au maire et notamment celle portant le numéro 4 lui permettant de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,  
Vu la décision n° 2023-069 du 31-05-2023 concernant le lancement d'une consultation pour l'achat de tables et chaises,  
Vu la décision n° 2023-085DEC du 26-06-2023 modifiant la précédente,  
Vu la négociation de gré à gré avec les entreprises WESCO de CERIZAY et MOB-MOB de VERSAILLES,

DECIDE,

- De retenir le devis D19000020977 de l'entreprise WESCO domiciliée CS 80184 – route de Cholet 79141 CERIZAY CEDEX pour un montant H.T de 9619.70 € concernant l'achat de tables et de chaises pour le réfectoire de l'école.
- Dit que des crédits sont inscrits à l'opération 89 – Groupe scolaire au budget primitif en cours et que l'attribution des autres lots fera l'objet d'une prochaine décision.

Notification/publication du 14/08/2023  
Le Maire,  
Gwennaëlle PROST

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Gwennaëlle PROST



AR RECEPTION PREFECTURE  
Sous le n° 017-211703111-20230811-2023\_115DEC-DE  
Reçu le 14/08/2023

